

**Avis multilatéral 58-314 du personnel des ACVM
Examen sur la représentation féminine aux postes
d'administrateurs et de membres de la haute
direction**

Rapport de la 8^e année

Le 27 octobre 2022

Faits saillants des constatations de l'examen

Postes d'administrateurs

24 %

des postes d'administrateurs étaient occupés par des femmes

7 %

des postes de présidents du conseil étaient occupés par des femmes

45 %

des postes d'administrateurs vacants ont été pourvus par des femmes

Membres de la haute direction

5 %

des émetteurs comptaient une femme au poste de chef de la direction

19 %

des émetteurs comptaient une femme au poste de chef des finances

70 %

des émetteurs comptaient au moins une femme à la haute direction

Politiques et cibles

61 %

des émetteurs ont adopté une politique sur la représentation féminine à leur conseil

39 %

des émetteurs ont fixé une cible de représentation féminine à leur conseil

4 %

des émetteurs ont fixé une cible de représentation féminine à la haute direction

Durée du mandat

21 %

des émetteurs ont fixé la durée du mandat des administrateurs

35 %

des émetteurs ont adopté d'autres mécanismes de renouvellement du conseil (sans fixer la durée du mandat)

40 %

des émetteurs n'ont pas fixé la durée du mandat des administrateurs ni adopté d'autres mécanismes de renouvellement du conseil

Examen de l'information

But du rapport

Le présent rapport livre les principales constatations qui ressortent d'un récent examen de l'information rendue publique sur la représentation féminine aux postes d'administrateurs et de membres de la haute direction en vertu de l'Annexe 58-101A1, *Information concernant la gouvernance* du Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance (le « Règlement 58-101 »). Il s'agit de notre huitième examen annuel consécutif de cette information¹. Il visait essentiellement à cerner les principales tendances. Aucune évaluation qualitative de la conformité aux obligations d'information n'a été réalisée.

Obligations d'information

Sauf certaines exceptions², les émetteurs inscrits à la cote de la Bourse de Toronto et d'autres émetteurs non émergents doivent fournir de l'information annuellement sur les cinq éléments suivants :

Nombre et pourcentage de femmes siégeant à leur conseil d'administration et occupant des postes de membres de la haute direction

Cibles du nombre ou du pourcentage de femmes devant occuper des postes d'administrateurs et de membres de la haute direction

Durée du mandat des administrateurs et autres mécanismes de renouvellement du conseil

Politique écrite sur la recherche et la sélection de candidates aux postes d'administrateurs

Prise en considération de la représentation féminine dans la recherche et la sélection des candidats aux postes d'administrateurs ainsi que dans la nomination des membres de la haute direction

Les obligations d'information visent à rendre plus transparentes la représentation des femmes au conseil et à la haute direction pour les investisseurs et autres intéressés, ainsi que l'approche de chaque émetteur à cet égard.

¹ Les tendances observées lors des sept premiers examens annuels sont présentées dans les documents suivants : l'Avis multilatéral 58-307 du personnel des ACVM (Année 1), l'Avis multilatéral 58-308 du personnel des ACVM (Année 2), l'Avis multilatéral 58-309 du personnel des ACVM (Année 3), l'Avis multilatéral 58-310 du personnel des ACVM (Année 4), l'Avis multilatéral 58-311 du personnel des ACVM (Année 5), l'Avis multilatéral 58-312 du personnel des ACVM (Année 6) et l'Avis multilatéral 58-313 du personnel des ACVM (Année 7).

² Certains émetteurs inscrits à la cote de la Bourse de Toronto, comme les fonds négociés en bourse, les fonds à capital fixe, les émetteurs étrangers visés et les émetteurs étrangers inscrits auprès de la SEC, ne sont pas visés par les obligations d'information.

Échantillon

En date du 31 mai 2022, environ 1 779 émetteurs étaient inscrits à la cote de la Bourse de Toronto, dont environ 792 étaient assujettis aux obligations d'information. Les données résumées dans le présent rapport s'appuient sur l'examen d'un échantillon de 625 émetteurs dont la fin d'exercice tombait entre le 31 décembre 2021 et le 31 mars 2022 (l'Année 8) et ayant déposé une circulaire de sollicitation de procurations ou une notice annuelle au plus tard le 31 juillet 2022. L'Annexe A présente une ventilation des émetteurs de l'échantillon par capitalisation boursière et par secteur d'activité.

Comparaison des principales tendances d'une année à l'autre

Voici une comparaison d'une année à l'autre des principales tendances observées dans nos examens³ :

Tendances ⁴	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8
Représentation au conseil								
Pourcentage total des postes occupés par des femmes	11 %	12 %	14 %	15 %	17 %	20 %	22 %	24 %
Postes de présidents du conseil occupés par des femmes	–	–	–	–	5 %	6 %	6 %	7 %
Postes vacants pourvus par des femmes	–	–	26 %	29 %	33 %	30 %	35 %	45 %
Émetteurs comptant au moins une femme à leur conseil	49%	55%	61%	66%	73%	79%	82%	87%
Émetteurs comptant trois femmes ou plus à leur conseil	8 %	10 %	11 %	13 %	15 %	20 %	24 %	30 %
Postes occupés par des femmes chez des émetteurs dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliard de dollars	8 %	9 %	10 %	11 %	13 %	15 %	16 %	18 %
Postes occupés par des femmes chez des émetteurs dont la capitalisation boursière se situe entre 1 et 2 milliards de dollars	11 %	13 %	17 %	19 %	20 %	24 %	24 %	27 %
Postes occupés par des femmes chez des émetteurs dont la capitalisation boursière se situe entre 2 et 10 milliards de dollars	17 %	18 %	18 %	21 %	23 %	26 %	28 %	31 %
Postes occupés par des femmes chez des émetteurs dont la capitalisation boursière excède 10 milliards de dollars	21 %	23 %	24 %	25 %	27 %	31 %	30 %	33 %

Tendances ⁵	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8
Membres de la haute direction								
Émetteurs comptant au moins une femme à la haute direction ⁶	60 %	59 %	62 %	66 %	64 %	65 %	67 %	70 %

Émetteurs comptant une femme au poste de chef de la direction	–	–	–	4 %	4 %	5 %	5 %	5 %
Émetteurs comptant une femme au poste de chef des finances	–	–	–	14 %	15 %	15 %	17 %	19 %
Politiques								
Émetteurs ayant adopté une politique sur la représentation féminine au conseil	15 %	21 %	35 %	42 %	50 %	54 %	60 %	61 %
Cibles								
Émetteurs s'étant donné des cibles de représentation féminine au conseil	7 %	9 %	11 %	16 %	22 %	26 %	32 %	39 %
Émetteurs s'étant donné des cibles de représentation féminine à la haute direction ⁵	2 %	2 %	3 %	4 %	3 %	4 %	6 %	4 %
Durée du mandat								
Émetteurs ayant fixé la durée du mandat des administrateurs	19 %	20 %	21 %	21 %	21 %	23 %	23 %	21 %

³ En raison de la composition de notre échantillon, nos constatations et les comparaisons entre l'année en cours et les six années précédentes dressent un portrait incomplet de la situation. Les émetteurs échantillonnés pour chacune de ces années diffèrent pour plusieurs raisons, notamment les suivantes :

- certains ont vu leurs titres radiés de la cote de la Bourse de Toronto;
- certains sont désormais inscrits à la cote de la Bourse de croissance TSX;
- par suite d'une restructuration du capital de l'entreprise, certains ne sont plus inscrits à la cote de la Bourse de Toronto;
- certains ont déposé une circulaire de sollicitation de procurations après le 31 juillet 2022 (Année 8);
- certains ont procédé à un premier appel public à l'épargne et ont été inscrits à la cote de la Bourse de Toronto;
- certains ont cessé d'être émetteurs assujettis.

⁴ L'absence d'un pourcentage pour une année donnée dans le tableau s'explique généralement par le fait que la tendance visée ne figurait pas dans les données de notre examen cette année-là.

⁵ L'absence d'un pourcentage pour une année donnée dans le tableau s'explique généralement par le fait que la tendance visée ne figurait pas dans les données de notre examen cette année-là.

⁶ La baisse observée l'Année 5 s'explique en partie par le changement de la méthode d'inclusion des données sur les membres de la haute direction. Les émetteurs peuvent avoir inclus dans leur information des postes ou des cibles relatifs à un groupe autre que les membres de la haute direction, au sens de la définition attribuée à cette expression dans le Règlement 58-101. L'Année 5, nous nous sommes concentrés sur l'information relative aux « membres de la haute direction », au sens susmentionné.

Constatations sur la représentation au conseil

De l'Année 1 à l'Année 8, le pourcentage des postes d'administrateurs occupés par des femmes est passé de 11 % à 24 %.

Représentation féminine au conseil

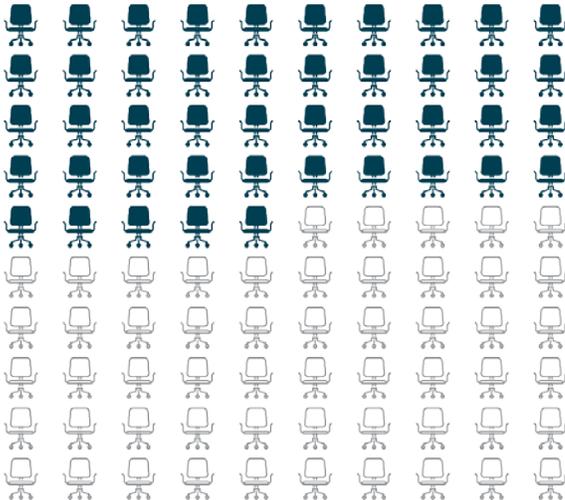
24 %



Sur les 580 postes d'administrateurs devenus vacants pendant l'année, 436 ont été pourvus. Environ 45 % d'entre eux (196 postes) l'ont été par des femmes, soit une augmentation de 10 % par rapport à l'Année 7.

Postes d'administrateurs vacants pourvus par des femmes

45 %



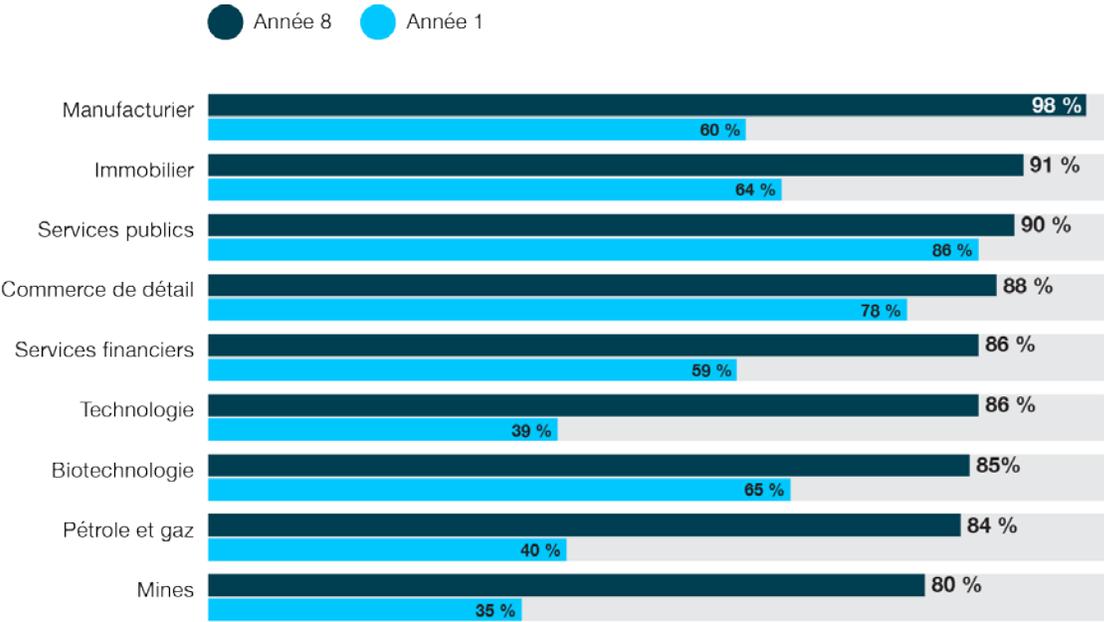
Autres constatations notables

Écarts entre secteurs

Le nombre de femmes au conseil diffère selon le secteur d'activité. Le secteur manufacturier et ceux de l'immobilier et des services publics présentaient le pourcentage le plus élevé d'émetteurs comptant au moins une femme à leur conseil⁷, tandis que le secteur des mines, du pétrole et du gaz ainsi que de la biotechnologie avaient le pourcentage le plus faible.

Se reporter à l'Annexe B pour une comparaison d'une année à l'autre et par secteur d'activité du pourcentage d'émetteurs comptant au moins une femme à leur conseil.

Pourcentage d'émetteurs comptant au moins une femme à leur conseil

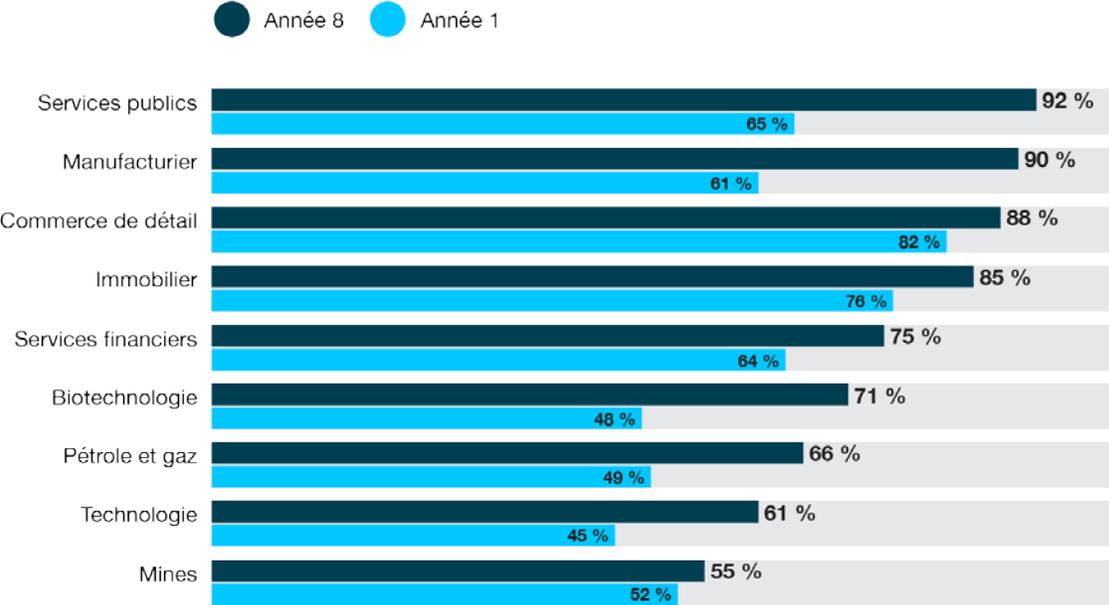


⁷ Les grandes banques canadiennes, qui appartiennent à un secteur ayant été, dans l'ensemble, un précurseur en matière de diversité, ne figurent pas dans les données utilisées pour le présent examen.

Le nombre de femmes à la haute direction diffère aussi selon le secteur d'activité. Le secteur manufacturier et ceux des services publics et du commerce de détail présentaient le pourcentage le plus élevé d'émetteurs comptant au moins une femme à la haute direction, tandis que les secteurs des mines, de la technologie ainsi que du pétrole et du gaz avaient le pourcentage le plus faible.

Se reporter à l'Annexe C pour une comparaison d'une année à l'autre et par secteur d'activité du pourcentage d'émetteurs comptant au moins une femme parmi leurs hauts dirigeants.

Pourcentage d'émetteurs comptant au moins une femme à la haute direction

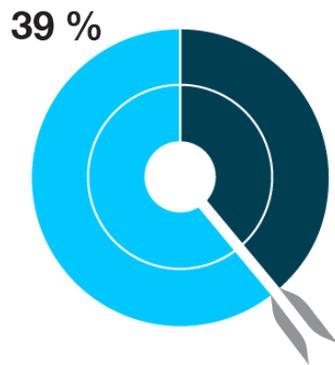


Mesure sur la diversité et postes d'administrateurs occupés par des femmes

On a observé une corrélation entre les émetteurs qui adoptent certaines mesures sur la diversité et la proportion de femmes occupant des postes d'administratrices.

Les émetteurs ayant fixé une **cible** de représentation féminine à leur conseil comptaient une plus grande proportion de femmes occupant des postes d'administratrices. Ils comptaient en moyenne 30 % de femmes à leur conseil, comparativement à 20 % chez les autres.

Pourcentage d'émetteurs ayant fixé une cible

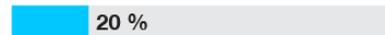


Représentation féminine au conseil

Émetteurs ayant fixé une cible pour leur conseil

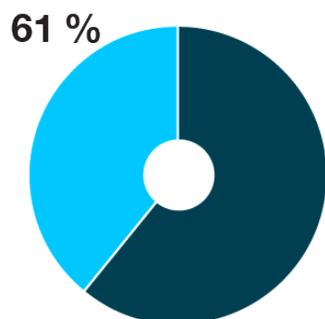


Émetteurs n'ayant fixé aucune cible pour leur conseil

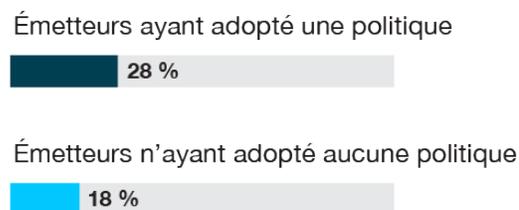


Les émetteurs ayant adopté une **politique écrite sur la représentation féminine à leur conseil** tendaient également à compter une plus grande proportion de femmes occupant des postes d'administratrices. Ils comptaient en moyenne 28 % de femmes à leur conseil, comparativement à 18 % chez les autres.

Pourcentage d'émetteurs ayant adopté une politique



Représentation féminine au conseil

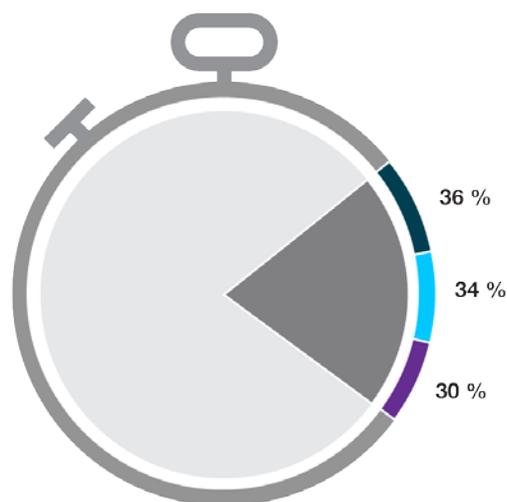
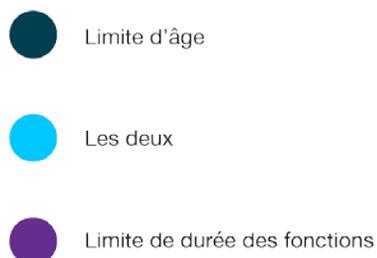


Durée du mandat

Le pourcentage d'émetteurs visés par l'examen qui ont adopté une limite de la durée du mandat de leurs administrateurs se situe à 21 %; 36 % d'entre eux ont adopté une limite d'âge seulement, 30 %, une limite de durée des fonctions seulement, et 34 %, les deux limites.

Pourcentage d'émetteurs ayant fixé la durée du mandat des administrateurs

21 %



Les émetteurs ayant adopté une limite de la durée du mandat comptaient en moyenne 31 % de femmes à leur conseil, comparativement à 22 % en moyenne chez ceux n'en ayant pas adoptée.

Indications sur les pratiques en matière d'information

Au cours de notre examen, nous avons observé que les émetteurs s'y prennent de différentes façons pour remplir leurs obligations d'information. Par conséquent, la forme et le contenu de l'information peuvent varier d'un émetteur à l'autre. Il pourrait aussi s'avérer difficile de trouver l'information pertinente dans une circulaire

de sollicitation de procurations et d'interpréter certains éléments de l'information. Pour y remédier, les émetteurs devraient envisager de fournir les données relatives aux obligations d'information de façon harmonisée sous forme de tableau. Cette mesure améliorerait l'uniformité et la comparabilité et aiderait les investisseurs à relever et évaluer l'information pertinente de manière efficiente. Pour des indications précises sur la présentation de l'information sous forme de tableau, se reporter à l'Avis multilatéral 58-313 du personnel des ACVM, *Examen sur la représentation féminine aux postes d'administrateurs et de membres de la haute direction, Rapport de la 7^e année*.

Questions

Veillez adresser vos questions sur le présent rapport à l'une des personnes suivantes :

Autorité des marchés financiers

Martin Latulippe

☎ 514 395-0337, poste 4331

✉ martin.latulippe@lautorite.qc.ca

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Jo-Anne Matear

☎ 416 593-2323

✉ jmatear@osc.gov.on.ca

Jonathan Blackwell

☎ 416 593-8138

✉ jblackwell@osc.gov.on.ca

Katie DeBartolo

☎ 416 593-2166

✉ kdebartolo@osc.gov.on.ca

Aisha Suleman

☎ 416 593-2324

✉ asuleman@osc.gov.on.ca

Alberta Securities Commission

Nicole Law

☎ 403 355-4865

✉ nicole.law@asc.ca

Jennifer Smith

☎ 403 355-3898

✉ jennifer.smith@asc.ca

Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan

Heather Kuchuran

☎ 306 787-1009

✉ heather.kuchuran@gov.sk.ca

Commission des valeurs mobilières du Manitoba

Patrick Weeks

☎ 204 945-3326

✉ patrick.weeks@gov.mb.ca

Commission des services financiers et des services aux consommateurs (Nouveau-Brunswick)

Ella-Jane Loomis

☎ 506 453-6591

✉ ella-jane.loomis@fcnb.ca

Nova Scotia Securities Commission

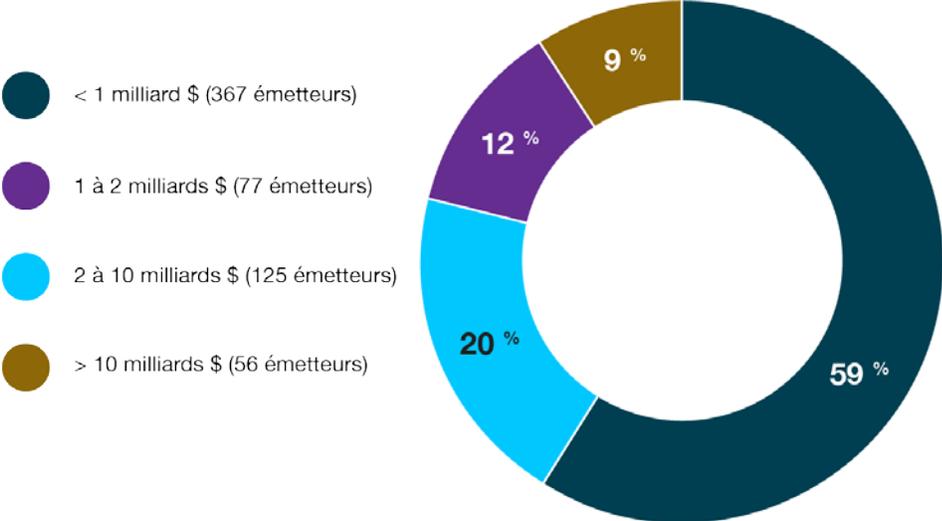
Valerie Tracy

☎ 902 424-5718

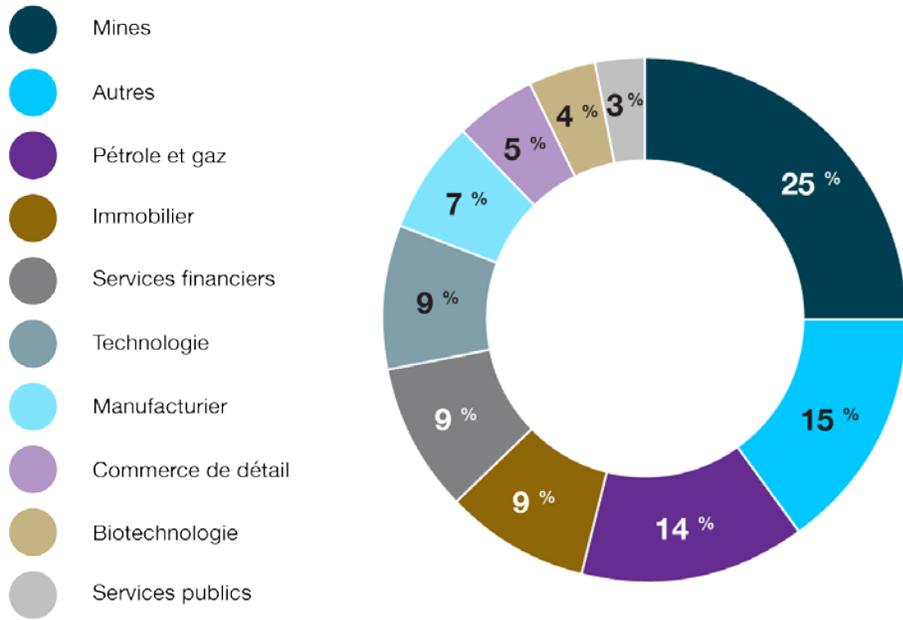
✉ valerie.tracy@novascotia.ca

Annexe A

Capitalisation boursière des émetteurs échantillonnés (ventilation des émetteurs)



Secteurs d'activité des émetteurs échantillonnés



Annexe B

Voici une comparaison d'une année à l'autre et par secteur d'activité des pourcentages d'émetteurs comptant au moins une femme à leur conseil :

Secteur d'activité	Année 1	Année 2	Année 3	Year 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8
Biotechnologie	65 %	57 %	56 %	56 %	67 %	59 %	64 %	85%
Services financiers	59 %	67 %	60 %	61 %	73 %	77 %	85 %	86%
Manufacturier	60 %	68 %	84 %	89 %	93 %	93 %	95 %	98%
Mines	35 %	38 %	54 %	59 %	62 %	72 %	78 %	80%
Pétrole et gaz	40 %	40 %	45 %	56 %	70 %	73 %	81 %	84%
Immobilier	64 %	66 %	59 %	73 %	80 %	90 %	89 %	91%
Commerce de détail	78 %	79 %	89 %	84 %	86 %	91 %	94 %	88%
Technologie	39 %	52 %	52 %	68 %	73 %	84 %	74 %	86%
Services publics	86 %	82 %	86 %	81 %	85 %	87 %	90 %	90%

Annexe C

Voici une comparaison d'une année à l'autre et par secteur d'activité des pourcentages d'émetteurs comptant au moins une femme à la haute direction :

Secteur d'activité	Année 1	Année 2	Année 3	Year 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8
Biotechnologie	48 %	66 %	71 %	64 %	61 %	73 %	82 %	71 %
Services financiers	64 %	63 %	66 %	71 %	76 %	71 %	74 %	75 %
Manufacturier	61 %	81 %	79 %	80 %	70 %	74 %	76 %	90 %
Mines	52 %	49 %	52 %	56 %	52 %	52 %	57 %	55 %
Pétrole et gaz	49 %	46 %	48 %	53 %	54 %	58 %	58 %	66 %
Immobilier	76 %	76 %	80 %	80 %	83 %	79 %	79 %	85 %
Commerce de détail	82 %	71 %	68 %	76 %	80 %	78 %	88 %	88 %
Technologie	45 %	44 %	59 %	52 %	55 %	68 %	55 %	61 %
Services publics	65 %	73 %	67 %	75 %	70 %	75 %	79 %	92 %